



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Alexander Schmid Ralph

2019-GC-33

### **Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes**

#### **I. Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 28 février 2019, le député Ralph Alexander Schmid demande au Conseil d'Etat d'élaborer un rapport sur la situation actuelle des insectes dans le canton, de quantifier et de surveiller les populations et de proposer des mesures pour contrer et empêcher le déclin de ce groupe d'animaux.

Il mentionne une récente étude du Sydney Institute of Agriculture qui met en évidence le déclin dramatique, à travers le monde, des populations ainsi que des espèces d'insectes. Appliquant le taux actuel de disparition de leur biomasse de 2.5 %, les modèles prévoient une disparition des insectes dans un horizon de 100 ans.

Monsieur Schmid rappelle que les insectes remplissent plusieurs fonctions essentielles dans la nature, telles la pollinisation ou la mise à disposition de nourriture pour une multitude d'autres espèces animales. Il relève que certaines causes de ce déclin sont connues et que la plupart de nos problèmes actuels sont causés par l'homme lui-même :

1. Perte d'habitats par une utilisation trop intensive du territoire et l'urbanisation progressive des surfaces ;
2. Utilisation excessive d'engrais et de pesticides ;
3. Facteurs biologiques tels que parasites introduits.

Monsieur le député Ralph Alexander Schmid demande au Conseil d'Etat :

- > d'établir un rapport sur la situation actuelle des insectes dans le canton de Fribourg ;
- > de quantifier et de surveiller l'état de conservation des insectes ;
- > de proposer des mesures pour contrer et prévenir le déclin des insectes.

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance des insectes dans les écosystèmes et en tant que facteur contribuant à la biodiversité. Comme le mentionne le député Ralph Alexander Schmid, la diminution du nombre et des espèces d'insectes dépend de plusieurs facteurs et une approche globale est nécessaire. La diminution des insectes est un problème complexe qui mérite une attention particulière. D'une part, avec la perte des insectes on constate une diminution de la biodiversité avec des effets négatifs pour l'environnement en général tels que relevés par différentes

études, notamment celle du Sydney Institute of Agriculture. La problématique de la disparition des insectes en Suisse et de ses conséquences pour la société et l'économie a également été thématifiée ce printemps par l'Académie suisse des sciences dans une fiche d'information<sup>1</sup>. Outre les causes mentionnées ci-dessus, l'Académie suisse des sciences cite également la suppression de structures (haies, arbres isolés, surfaces rudérales, etc.), la mise sous terre et la canalisation des cours d'eau, des pratiques agricoles non adaptées (techniques de fauche, traitement et stockage du foin), l'utilisation de fraises rotatives ou de gyrobroyeurs (destruction d'habitat) et la pollution lumineuse.

D'autre part, il faut considérer que, si certains insectes disparaissent, d'autres apparaissent, causant de nouvelles questions environnementales. On peut citer l'exemple du capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) qui a fortement touché le canton de Fribourg depuis septembre 2011 et qui a nécessité des moyens de lutte importants afin de préserver nos forêts de feuillus indigènes. La lutte contre cet insecte, qualifié d'organisme nuisible particulièrement dangereux à déclaration obligatoire et qui doit être combattu de manière cohérente, a été coordonnée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Après plusieurs années de lutte intense menée par les services de l'Etat en collaboration avec la Confédération, le capricorne asiatique a ainsi pu être éradiqué dans le canton de Fribourg.

Le réchauffement climatique a une incidence certaine sur les équilibres des écosystèmes. En agriculture par exemple, différentes études montrent que l'on peut avoir une génération d'insectes de plus qu'auparavant, avec de nouveaux défis à relever en matière de protection des plantes.

Dans cette approche globale, plusieurs mesures font déjà partie de programmes spécifiques cantonaux en faveur de la protection des insectes. On peut citer notamment :

- > les plans d'action spécifiques en faveur de certaines espèces menacées ;
- > le futur Plan climat fribourgeois (et plus particulièrement le volet Adaptation – biodiversité) ;
- > la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- > la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité en agriculture qui permet de créer des habitats et des liaisons pour les espèces y vivant, notamment l'entomofaune. Ces espèces sont favorisées par des mesures spécifiques comme la fauche retardée des surfaces ou la création de bandes refuges non fauchées. A ce jour, 1584 exploitations participent à un projet réseau, soit le 66 % des exploitations, et globalement 9,5 % des surfaces exploitées (ou 7000 ha de SAU) sont exploitées en surfaces de promotion de la biodiversité ;
- > les mesures liées aux programmes qualité du paysage qui permettent de créer, dans la zone agricole, des îlots de vie favorables à la biodiversité (création de bandes herbeuses, plantation de haies structurées colorées, mise en place de cultures associées, insertion d'une culture avec floraison colorée dans la rotation, mise en place de prairies fleuries par la technique de la fleur de foin, création de tas d'épierrage) ;
- > le Plan d'action phytosanitaire cantonal, dont la mesure 6.3.2.5 prévoit d'étudier les effets des produits phytosanitaires sur les insectes non-cibles et de réduire les risques potentiels pour ceux-ci ;

---

<sup>1</sup> Académie suisse des sciences, Fiche d'information « [Disparition des insectes en Suisse et conséquences éventuelles pour la société et l'économie](#) ».

- > les mesures techniques visant à la réduction des émissions d'ammoniac : techniques d'épandage des engrais de ferme, couverture des nouvelles fosses et silos, affouragement appauvri en azote, technique du bâtiment dans la construction des étables (écoulement rapide de l'urine, purificateurs d'air, ombrages) ;
- > les projets de remise à ciel ouvert et de revitalisation des cours d'eau : environ 250 kilomètres de cours d'eau seront revitalisés durant les huitante prochaines années, selon la planification stratégique des revitalisations des cours d'eau du canton de Fribourg ;
- > plusieurs campagnes d'information mises en place et pilotées par le Service de l'environnement afin de sensibiliser la population à cette problématique et de l'informer sur les petits gestes qui contribuent à la préservation de notre environnement et, in fine, à la protection des espèces.

Les connaissances actuelles sur la répartition des insectes dans le canton sont très lacunaires. En référence à la réponse à la question Nicolas Pasquier [2019-CE-1](#), le Conseil d'Etat s'est engagé, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie cantonale pour la biodiversité, à améliorer les connaissances des espèces identifiées comme bio-indicateurs de la qualité des biotopes et des paysages. Au vu des efforts que cela demanderait, l'établissement d'un inventaire exhaustif et quantitatif des insectes au niveau cantonal ne semble pas pertinent.

La stratégie cantonale pour la biodiversité évoquée dans la réponse du Conseil d'Etat à la question Nicolas Pasquier précitée prévoit également d'identifier les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le canton de Fribourg et de mettre en évidence les mesures et les outils nécessaires à son maintien. La problématique du déclin des insectes sera bien évidemment prise en considération dans ces réflexions.

Pour cette raison, le Conseil d'Etat propose d'accepter le présent postulat, tout en relevant d'ores et déjà qu'il y donnera suite dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Ces documents devraient être finalisés au milieu de l'année 2021.

*14 octobre 2019*